Nations Unies S/PV.7603



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7603e séance

Jeudi 14 janvier 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/1031)

16-00736 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/1031)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, M. Maman Sidikou, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Sidikou, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Goma.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/1031, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette occasion qui m'est offerte de faire cet exposé devant le Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo. Je ferai un exposé devant le conseil en personne au mois de mars prochain. Vu la situation qui prévaut dans le pays, j'ai jugé opportun de rester dans la zone de la Mission pour l'exposé d'aujourd'hui.

Mon exposé portera sur trois questions : l'évolution de la situation politique liée aux élections nationales prévues dans le courant de cette année, les tendances récentes concernant la sécurité dans l'est du pays, et le retrait programmé de certains contingents de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Pour chacune de ces questions, je tâcherai de faire des recommandations au Conseil.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les élections présidentielle et législatives prévues en novembre sont une question extrêmement conflictuelle, notamment parce que le calendrier électoral et le budget électoral n'ont toujours pas été arrêtés. Les préparatifs officiels du dialogue national annoncé par le Président Kabila comme un moyen d'instaurer un consensus sur le processus électoral n'ont pas encore commencé, ce qui s'explique en partie par le fait que de nombreux grands groupes d'opposition sont fermement contre cette initiative.

Le Président Kabila a poursuivi ses consultations, y compris avec l'ONU et l'Union africaine, concernant la nomination d'un facilitateur international aux fins de ce dialogue national. Dans le cadre de mes échanges avec le Président, j'ai fait savoir que la MONUSCO était prête à favoriser un dialogue national ouvert à tous et respectueux de la Constitution. Dans ce contexte, il est encourageant d'observer que, fin décembre, la Conférence épiscopale nationale du Congo a rencontré séparément les chefs de la majorité et des partis d'opposition, la Commission électorale et des représentants de la société civile pour leur demander leur avis sur les moyens de relancer le processus électoral. Je crois comprendre que tous les participants ont reconnu qu'une forme de dialogue était nécessaire. Je reste en contact avec le comité mis en place par la Conférence épiscopale en vue d'appuyer de nouvelles mesures de confiance et d'encourager une solution. Cependant, nombre de mes interlocuteurs ont dit craindre que la fracture entre la majorité et l'opposition ne puisse être réduite, ce qui risquerait d'entraîner des retards concernant le calendrier électoral.

En l'absence d'un accord sur le processus électoral, la polarisation accentue les tensions et contribue à la multiplication des cas de harcèlement et des violations des droits de l'homme. Depuis l'année dernière, la MONUSCO a enregistré plus de 260 violations des droits de l'homme liées aux élections, la plupart ayant visé des membres de l'opposition, des représentants de la société civile et des journalistes. Ces actes, conjugués à l'augmentation du nombre d'atteintes aux droits de l'homme commises par des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, illustrent une tendance inquiétante au rétrécissement de l'espace politique et posent une menace véritable à la tenue d'élections pacifiques et crédibles. Cependant, dans

d'autres régions où les préoccupations relatives aux droits de l'homme sont persistantes, il importe de saluer les mesures importantes prises par les autorités congolaises. Par exemple, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont achevé 20 procès au cours des trois derniers mois, et 19 officiers ont été reconnus coupables de viol. Depuis neuf mois, les FARDC fournissent un appui à la commission chargée de superviser la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre la violence sexuelle, auquel le Président Kabila a réitéré son appui en décembre.

Pour ce qui est de la situation sécuritaire, les conditions se sont considérablement détériorées dans l'est du pays au cours des dernières semaines, en particulier dans les territoires de Beni et Lubero (Nord-Kivu), où les activités des Forces démocratiques alliées (ADF) et des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), entre autres groupes, posent une menace constante et grave à la population civile. Dans le territoire de Beni, les FARDC mènent les opérations Sukola I contre les ADF depuis deux ans. Néanmoins, les ADF restent en mesure de coordonner des attaques simultanées contre les FARDC et la MONUSCO. Le Conseil se rappellera que plus de 500 civils ont été tués par les ADF et leurs alliés depuis 2014 et que le nombre de civils déplacés depuis décembre de l'année dernière s'élève à 45 000.

Cette situation persiste encore aujourd'hui, et on recense des personnes déplacées aussi loin dans le nord que la province d'Ituri, sans parler des tensions intercommunautaires persistantes sur le terrain. La MONUSCO s'attaque aux positions présumées des ADF, et elle a notamment mené une opération aérienne le 1er décembre 2014 suite aux attaques perpétrées par les ADF à Eringeti et Makembi. La Mission a pris des mesures immédiates pour renforcer la protection des civils, notamment en multipliant les patrouilles policières et militaires communes, en redéployant une base opérationnelle de compagnie de la brigade d'intervention de la force et en multipliant les activités de sensibilisation et d'alerte rapide.

Les 4 et 5 décembre, je me suis rendu à Beni pour rencontrer les autorités locales et des représentants de la société civile afin d'évaluer les possibilités de mener de nouvelles actions. Je suis retourné dans la région le 12 décembre avec une délégation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin de solliciter leur appui diplomatique. J'ai également encouragé les plus hautes sphères du Gouvernement à mener une action directe pour régler ce grave problème. À cet égard, la récente visite effectuée par le Président Kabila dans l'est est un signe positif.

Depuis octobre, les opérations Sukola II menées par les FARDC contre les FDLR se sont intensifiées dans le territoire de Lubero et les territoires limitrophes. À cela s'est ajoutée une multiplication des opérations menées par les Maï-Maï contre les FDLR et leurs alliés. Des civils ont été pris dans les combats et déplacés, enlevés ou victimes de massacres et de harcèlement, souvent sur la base de leur ethnie ou d'une collaboration supposée avec les FDLR. Des attaques menées en représailles par des membres présumés des FDLR ont été signalées, la dernière s'étant produite le 7 janvier à Miriki, dans la partie sud du territoire de Lubero, où des membres déplacés de la communauté hutu étaient partis chercher refuge. Lors cette attaque, 18 personnes au moins ont été tuées, en majorité des femmes et des enfants de la communauté Nande. La situation semble s'aggraver dans le territoire de Lubero, et elle pourrait se transformer en conflit interethnique ouvert entre les communautés hutu et nande. Cette dynamique pourrait facilement mettre le feu aux poudres dans les territoires voisins, où la lutte pour la terre et l'autorité coutumière a déjà aggravé les tensions. Les informations selon lesquelles le recrutement par des groupes d'autodéfense sur la base de l'origine ethnique s'intensifie sont préoccupantes, et la période électorale à venir pourrait mener à une politisation et une instrumentalisation croissantes des groupes sur le terrain.

La MONUSCO collabore avec le Gouvernement et le commandement des FARDC pour les encourager à accroître les pressions militaires sur les milices locales dans le Nord-Kivu, et elle s'appuie sur la coopération pour favoriser le désarmement volontaire. Cette démarche, à laquelle s'ajoutent les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours et la détermination à régler le conflit par la voie politique, est une priorité clef de la Mission pour la période à venir. L'intensification des activités d'alerte rapide en vue de garantir la protection des civils dans cette zone est également une priorité clef.

La crise au Burundi a fait renaître le risque d'un regain d'instabilité dans le Nord-Kivu. Le nombre de réfugiés burundais partis chercher refuge dans le camp du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés situé dans le territoire d'Uvira s'élève déjà à 13 000, et une nouvelle vague de réfugiés serait arrivée dans le pays. La Mission a reçu des informations préoccupantes

selon lesquelles des éléments armés se seraient infiltrés dans cette province, et des acteurs locaux ont exprimé leur crainte que certains groupes tentent d'établir des bases arrière dans les territoires d'Uvira et de Fizi. Nous continuerons de surveiller étroitement la situation le long de la frontière ainsi que les incidences de la crise burundaise sur la République démocratique du Congo, afin que les plans d'intervention nécessaires puissent être mis en place.

Le Conseil est au courant de la réduction recommandée de 1 700 membres du personnel militaire de la MONUSCO. Je suis prêt à répondre aux questions concernant la manière dont s'effectuera cette réduction, en étroite coordination avec le Gouvernement sur la base d'un dialogue stratégique et en application de la résolution 2211 (2015). À cet égard, je tiens à souligner que la réduction des effectifs s'accompagnera d'un processus de transformation de la Force, ce qui permettra à la MONUSCO de renforcer ses capacités opérationnelles dans l'est de la République démocratique du Congo, et ce en dépit de la diminution progressive des effectifs. L'objectif clef est de continuer à projeter une image de force et de protéger les civils en dépit de la baisse du nombre de sites statiques. L'objectif principal de la transformation de la Force est de favoriser le déploiement rapide de brigades d'intervention rapide, dont le déploiement au sein de la MONUSCO commencera le mois prochain. Tout ceci, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles et de reconnaissance aérienne, vise à garantir la réactivité, l'agilité et la capacité à mettre en œuvre une stratégie robuste de protection des civils durant la période à venir.

Pour terminer, j'appelle l'attention du Conseil sur trois domaines dans lesquels il serait particulièrement utile de communiquer et de s'engager fermement.

Premièrement, compte tenu des risques bien réels de troubles civils et de violence qui accompagnent le processus électoral, il est crucial de déployer tous les efforts possibles pour rétablir la confiance entre les parties prenantes afin d'aller de l'avant. J'encourage le Conseil à appuyer un dialogue sans exclusive qui défend la Constitution. Un tel processus devrait permettre de renforcer la confiance des citoyens, d'apaiser les tensions politiques, de réduire le risque d'une escalade et de créer une atmosphère propice à la protection des libertés fondamentales garanties par la Constitution.

Deuxièmement, nous avons la possibilité de renforcer notre partenariat avec le Gouvernement et de promouvoir une vision et une approche communes en matière de lutte contre l'insécurité dans l'est du pays. Le Président Kabila et d'autres membres du Gouvernement m'ont envoyé des signaux clairs à cet égard. J'estime qu'il ne faut ménager aucun effort pour collaborer avec les FARDC et les autorités nationales pour relever les nombreux défis et protéger les civils en ces temps difficiles. La relance de la coopération en matière de sécurité est un aspect clef de cette entreprise, et elle pourrait aboutir à une réduction importante des capacités et de l'influence des groupes armés dans l'est du pays. L'appui du Conseil à une telle approche serait particulièrement utile à ce stade.

Troisièmement, pour ce qui est de la transformation de la Mission et de la réduction de ses effectifs, je suis convaincu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO reprendront bientôt des discussions structurées et pertinentes dans le cadre du dialogue stratégique afin de se mettre d'accord sur les moyens permettant de mettre en œuvre efficacement le mandat de la MONUSCO et d'élaborer conjointement une stratégie de sortie. L'appui continu du Conseil à une telle approche demeure essentiel, surtout dans la perspective du début des discussions sur la prorogation du mandat en mars.

(*l'orateur reprend en français*)

Je remercie le Conseil de sécurité ainsi que les États Membres pour leur soutien actif à la MONUSCO. J'exprime également ma gratitude à tous les membres du personnel de la Mission et des Nations Unies qui travaillent dans des conditions difficiles, parfois dangereuses, en République démocratique du Congo. Sur ce, je rends un vibrant hommage au sergent-chef Dyson Mayao, du Malawi, qui a perdu la vie l'année dernière en servant dans la Brigade d'intervention chargée de protéger les civils contre les attaques à Erengeti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais, avant toute chose, saluer l'accession de votre pays, l'Uruguay, à la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter pour la grande compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil depuis le début de ce mois de janvier 2016.

Qu'il me soit également permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation à S. E. M[me] Samantha Power, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a présidé les délibérations du Conseil pendant le mois de décembre dernier. Je voudrais, enfin, rendre un hommage mérité au Secrétaire général Ban Ki-moon, auquel mon pays est redevable de tant d'efforts remarquables qu'il ne cesse de déployer pour le retour de la paix dans mon pays, la République démocratique du Congo.

Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/1031), dont elle apprécie à sa juste valeur le contenu. Aussi, Monsieur le Président, me permettrai-je de solliciter votre compréhension pour revenir brièvement sur un certain nombre des points évoqués dans le rapport qui fait l'objet de nos débats, à savoir les élections et le dialogue national inclusif, les groupes armés, la mise en application de la Déclaration de Nairobi, et le dialogue stratégique.

Ainsi que le souligne le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général, le processus électoral dans mon pays semble connaître un certain retard. Mais comme l'a si bien rappelé le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M. Raymond Tshibanda,, à la tribune des Nations Unies en septembre dernier (voir A/70/PV.24), la République démocratique du Congo tient à l'organisation des élections générales, les troisièmes après celles de 2006 et 2011, même si la route qui mène à ces élections semble parsemée d'obstacles. En dépit de ces obstacles, mon gouvernement mettra tout en œuvre pour relever le défi de l'organisation des élections respectueuses de tous les standards internationaux en matière d'inclusivité, de transparence et de crédibilité.

Toutefois, force nous est de rappeler ici que, suite à l'intolérance politique et à la non-acceptation des résultats par des perdants avant, pendant et après les élections de 2006 et 2011, mon pays a connu des violences meurtrières qui avaient causé des pertes en vies humaines et en biens matériels. C'est pour éviter cette situation que le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, a engagé notre pays sur la voie du dialogue national afin qu'ensemble, acteurs politiques, société civile, autorités religieuses et coutumières, puissent convenir des voies et moyens permettant de surmonter les obstacles auxquels nous nous heurtons en vue d'instaurer un consensus sur le processus électoral en cours, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution. À titre de rappel, je me permets de relever ici que les obstacles auxquels je fais allusion portent notamment sur le fichier électoral. Ce dernier soulève, en effet, une série d'interrogations sur sa fiabilité et son inclusivité.

Autant rien ne garantit à ce jour que tous les Congolais en âge de voter sont inscrits sur les listes électorales, comme en témoigne notamment la problématique de nouveaux majeurs, des Congolais de l'étranger, des déplacés ou des refugiés retournés dans leurs lieux de résidence, autant rien n'atteste que tous ceux qui sont inscrits le sont légitimement. L'Organisation internationale de la Francophonie, qui a procédé à un audit de ce fichier, a reconnu la nécessité de l'actualiser. De ce fait, la levée consensuelle de certaines options à ce sujet s'impose. Il faut, soit, aller aux élections en se basant sur un fichier imparfait, avec pour conséquence des contestations prévisibles qui en résulteront; soit, régler ces imperfections en amont de tout processus et réduire au minimum, en conséquence, les risques redoutés.

Le deuxième obstacle est le calendrier électoral. Il en existe un, certes, voulu global, incluant l'organisation des élections à tous les niveaux. Seulement, comme le Chef de l'État l'a souligné dans son discours à la nation à l'occasion de l'annonce de la convocation du dialogue politique national inclusif, ce calendrier est rendu non opérationnel à ce jour suite aux multiples voix discordantes au sein de la classe politique. En effet, ce calendrier a été exigé, avant sa publication, par l'opposition, qui l'a aussitôt contesté après. Les divergences à ce sujet n'ont jamais été réglées, au point que les premiers scrutins prévus en octobre dernier n'ont pu avoir lieu.

Le troisième obstacle est lié à la sécurisation du processus électoral. Les élections de 2006 et de 2011 ont été émaillées de violences dans quelques circonscriptions électorales. En effet, en 2006, la plus haute juridiction du pays, la Cour suprême de justice, avait été incendiée. À la suite du même scrutin, en 2007, une guerre a éclaté en pleine ville de Kinshasa, faisant plusieurs morts du fait de la non-acceptation des résultats électoraux. La même situation, ou presque, s'est reproduite en 2011, des violences ayant encore éclaté à Kinshasa et dans quelques villes et localités du pays, avant, pendant et après le scrutin, du fait des altercations entre militants des partis politiques rivaux. Au-delà donc de la nécessité d'assurer la sécurité physique et matérielle des candidats

et des électeurs, le problème qui se pose à ce niveau est celui du rôle que devrait jouer la classe politique dans la promotion d'un environnement favorable à un processus électoral apaisé.

Le quatrième obstacle, c'est le financement du processus électoral. Le financement du processus électoral mérite aussi qu'on en parle. En effet, à ce jour, la Commission électorale nationale indépendante a communiqué à toutes les parties prenantes au processus électoral un budget en francs congolais équivalent à 1,2 milliard de dollars pour financer l'ensemble du processus électoral. Pour l'année 2016, le Gouvernement a prévu dans le projet de loi des finances, une enveloppe équivalent à 500 millions de dollars, soit moins de la moitié du budget précité, et avec pour contrainte de débloquer plusieurs dizaines de millions de dollars par mois, ce que la capacité de mobilisation actuelle des recettes ne permet pas.

Pour prévenir une crise pouvant surgir du fait de la non-résolution, en toute responsabilité, de tous ces problèmes qui se posent, le bon sens recommande qu'on se mette autour d'une table et qu'on se parle, d'où la nécessité du dialogue qui s'impose aux Congolais. Le dialogue étant une vertu incontournable en démocratie, d'autres voix, à l'exemple du Secrétaire général, du Saint-Père, le pape François, et de la Conférence épiscopale du Congo réunissant l'ensemble des évêques de l'église catholique du pays, ont aussi appelé à son organisation.

Ainsi, après avoir consulté toutes les composantes de la société congolaise qui, en grande partie, ont reconnu l'importance et la nécessité d'organiser le dialogue national et en prenant en compte l'exigence, formulée par plusieurs, de voir ce dialogue bénéficier de l'appui de la facilitation internationale, le Président de la République a sollicité, depuis le 17 novembre 2015, auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies la nomination d'un facilitateur. Mon pays continue donc à attendre la nomination de ce facilitateur pour le démarrage effectif dudit dialogue.

Comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général, mon gouvernement a engagé des efforts considérables dans la lutte contre les groupes armés. En effet, dans le cadre des opérations Sukola I, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), avec le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), continuent la traque contre les Forces démocratiques alliées (ADF) pour sécuriser Beni et ses environs. Dans le même contexte, les FARDC mènent également des opérations contre les Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI). Comme pour les ADF, ces opérations bénéficient également du soutien de la MONUSCO. Pour évaluer la situation sur le terrain, le Chef de l'État, Commandant suprême des forces armées congolaises, a effectué, au mois de décembre dernier, une tournée d'inspection, qui l'a conduit successivement à Goma et Beni dans le Nord-Kivu et à Bukavu dans le Sud-Kivu. À l'issue de cette visite, des dispositions nécessaires ont été prises pour la bonne poursuite de ces opérations.

Concernant les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les FARDC poursuivent les opérations lancées contre cette force négative dans les territoires de Lubero, de Rutshuru et de Walikale au Nord-Kivu et dans la forêt d'Itombwe au Sud-Kivu. Ces opérations ont permis d'affaiblir cette force négative, ce qui a permis la mise en arrestation, le 8 décembre 2015, du génocidaire Ladislas Ntangazwa. Pour revenir sur le cas de ces ex-combattants FDLR et de leurs familles. cantonnés dans les sites de transit, qu'il me soit permis de rappeler ici la position de mon gouvernement. Tout en remerciant l'Organisation des Nations Unies pour la prise en charge de ces ex-combattants, comme mon pays en avait exprimé la demande, mon gouvernement sollicite une fois de plus une plus grande implication de la communauté internationale en général, et du Conseil de sécurité en particulier, pour le rapatriement de ces ex-combattants au Rwanda ou leur réinstallation rapide dans un pays tiers hors de la région des Grands Lacs.

S'agissant de l'ancien Mouvement du 23 mars (ex-M23) et de la lenteur observée dans l'application de la Déclaration de Nairobi, le constat fait lors de la réunion du Conseil de sécurité tenue le 8 octobre dernier (voir S/PV.7529) demeure. Comme le souligne le Secrétaire général aux paragraphes 35 et 36 de son rapport, aucun progrès n'est enregistré dans le rapatriement des ex-M23. Cette absence de progrès est principalement imputable, comme déjà signalé en octobre dernier, à la mauvaise foi de l'ex-M23. Malgré l'appel lancé lors de la réunion extraordinaire des Ministres de la défense des pays membres de la Conérence internationale sur la région des Grands Lacs tenue à Luanda, le 20 octobre dernier, invitant toutes les parties prenantes concernées à faire accélérer le rapatriement des ex-M23, la situation est restée inchangée. À l'issue des deux réunions suivantes tenues respectivement le 18 novembre à Kinshasa et du 3 au 7 décembre 2015 à Kampala pour convenir du plan de rapatriement suite à l'expiration du délai imparti, 12 seulement des 1 763 ex-M23 se trouvant

en Ouganda ont accepté d'être rapatriés, ce qui donne un total de 194 ex-M23 rapatriés de l'Ouganda depuis décembre 2014.

Sans peur d'être contredits, nous pouvons affirmer qu'au jour d'aujourd'hui, seule la République démocratique du Congo met en œuvre la Déclaration de Nairobi. Les ex-M23, pris en otage par leur commandement, refusent de respecter leurs engagements et continuent à s'opposer au rapatriement volontaire malgré l'assouplissement offert par le Président de la République, qui a décidé un rapatriement sans conditions vers les sites de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à l'issue de celui-ci, la réinsertion dans les milieux choisis librement par chacun des ex-combattants. Mon gouvernement est convaincu que, comme l'affirme le Secrétaire général au paragraphe 81 de son rapport,

> « L'application prompte et intégrale de la Déclaration de Nairobi et, en particulier, le rapatriement des anciens éléments du M23 cantonnés au Rwanda et en Ouganda sont essentiels pour garantir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs ».

Mon gouvernement est donc d'avis que le Conseil de sécurité doit envisager des sanctions contre le commandement de l'ex-M23, conformément à la décision prise par les chefs d'État des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, réunis à New York le 29 septembre dernier dans le cadre de la sixième réunion de haut niveau du mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre. Quant aux pays qui les hébergent, il est aussi important qu'ils soient invités à traduire leurs engagements en actes et à trouver des solutions politiques durables aux obstacles qui empêchent le rapatriement de ces ex-combattants, ainsi que leur réinsertion et leur réintégration en République démocratique du Congo.

S'agissant du dialogue stratégique, il est en cours, et des progrès notables ont été réalisés dans les discussions bilatérales entre mon gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, il convient d'indiquer que le Gouvernement congolais, qui demeure engagé dans la poursuite des discussions avec l'Organisation des Nations Unies dans un esprit de confiance mutuelle, souhaite un dénouement heureux de ce dialogue, qui pourra permettre, entre autres, le renforcement de la traque contre les forces négatives encore en opération dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que la reprise des opérations conjointes contre les FDLR conformément au mandat de la MONUSCO. C'est dans ce contexte que ma délégation salue la recommandation faite au Conseil de sécurité par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 16 décembre 2015 (S/2015/983), adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, relative au réexamen du mandat de la MONUSCO au mois de mars prochain, particulièrement en ce qui concerne la réduction des effectifs militaires de la Mission et le renforcement de son efficacité.

Pour conclure, mon gouvernement prend bonne note des observations formulées par le Secrétaire général. Il salue et apprécie hautement l'assistance qui lui est apportée et les sacrifices consentis par la communauté internationale de façon générale et par les soldats de la paix de la MONUSCO et de la Brigade d'intervention rapide, en particulier, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays et de garantir à son peuple la paix et la stabilité. Enfin, ma délégation exprime à tous les membres du Conseil de sécurité toute la gratitude du peuple et du Gouvernement congolais pour leur dévouement à la cause de son pays et leur présente, au début de cette année nouvelle, ses vœux les meilleurs pour 2016.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.